

Legixxxx : des escrocs (arnaque) ?

Par **christian158**, le **06/12/2009** à **19:07**

Bonjour,

J'ai pris contact à partir d'une de leurs publicités, après avoir tapé "aide juridique"
"Une aide juridique par des avocats en ligne sans engagement : www.legixxx.com"

En fait de l'aide sans engagement prétendue, voilà ce qui s'ensuit :

Ils m'ont dit le 3/12/2009, avec un fort accent étranger, à partir d'un téléphone dans un appartement d'habitation et entourés d'une marmaille, me rappeler le lendemain entre 11 h et 12 h par un avocat. Ils ne l'ont pas fait et m'ont pris 110 €..

De plus, Ils sont injoignables, leur téléphone est surtaxé au tarif de 1,34 € l'appel et 0,34 € la min.

A dénoncer de toute urgence auprès de la répression des fraudes - DGCCRF - comme je l'ai fait !

Par **Laure11**, le **06/12/2009** à **19:46**

Merci beaucoup pour l'info.

Laure

Par **lexconsulting**, le **07/12/2009** à **09:11**

Bonjour

Effectivement il s'agit manifestement d'une nouvelle arnaque, cette fois-ci sur les conseils juridiques en ligne, ce qui est quand même très fort !!

Voici ce que dit leur présentation :

xxxxx

Il s'agit donc d'un site tunisien (et non pas situé aux Etats-Unis !!) qui ne vous renseignera certainement pas sur le droit français mais saura vous extorquer quelques centaines d'euros.

Merci donc d'avoir dénoncé ce site et je pense qu'il y a suffisamment d'avocats parisiens sur ce site qui pourront utiliser à bon escient les informations ci-dessus afin de donner la suite qui convient pour ce qui semble être une sérieuse entorse au Titre II de la loi de 1971...

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **lexconsulting**, le **07/12/2009** à **09:18**

Complément :

A noter également que le propriétaire de ce site (xxxxx) possède également le site xxxxx qui fait également l'objet de plusieurs plaintes d'internautes sur le web.

Donc confirmation de la grosse arnaque internationale !!

Par **ktontone**, le **22/12/2009** à **01:09**

bonjour

j'ai fait la même erreur que toi en posant une question sur internet sur ce site et en laissant mon numéro de tel. 2h après avoir envoyé un sms surtaxé, j'ai reçu 22 sms avec des soit disant code!!!

j'aimerais savoir comment on fait pour se désinscrire et comment ils ont fait pour te prendre 110euros?

as tu donné ta cb? est ce uniquement en donnant ton numéro de tel? si oui, comment arrêter tout cela? faut il que j'appelle sfr? ils disent qu'ils te souscrivent à un abonnement d'office dans les 20 jours suivant la 1ère question..comment empêcher cela?

ce site est vraiment une grosse arnaque...je suis dégoutée...ils proposent des services aux gens qui ont déjà des soucis pour faire valoir leurs droits et ils les arnaquent bien profond!!!

Par **Lowine**, le **29/12/2009** à **12:37**

Merci pour l'info. J'étais en train de remplir une demande quand, pour finaliser ça me demande d'appeler un numéro surtaxé. J'ai trouvé ça bizarre, j'ai fait une recherche internet et suis tombée sur vous. Merci beaucoup pour l'info donc.

Y'en a quand même marre de tous ces charognards qui profitent des gens dans le besoin!

Par **christ215**, le **20/01/2010** à **18:19**

Pour ma part après avoir posé ma question sur leur site ils m'ont rappelée en m'indiquant que moyennant 20 euros on répondrait a mon problème et qu'un avocat aller me rappeler - en guise de 20 euros ils m'ont envoyée une facture de la sté xxxxx A hong kong de 330 euros aussitot j'ai fait opposition a ma carte bancaire mais ils avaient déjà l'accord de paiement de la banque pour ce montant traduit en dollars et impossible de bloquer le paiement - j'ai donc demandé sur leur site qu'ils recréditent mon compte immédiatement - je suis en train avec l'aide d'un avocat au barreau de Paris de porter plainte sur le site gouvernemental pour les arnaques également au procureur de la République - au Consel Natonal du Barreau aux services de la consommation et des prix afin de faire fermer tous leurs sites crapuleux xxxxx etc.... et qu'ils soient poursuivis avec dommages et intérêts - CHRIST215

Par **lexconsulting**, le **20/01/2010** à **18:55**

Chère christ215

Avant de vous engager sur la voie de la plainte, renseignez vous sur ce que cela va vous coûter en terme de frais d'avocat !

N'oubliez pas que le site en question est situé en Tunisie et non en France..

Laissez donc le soin, éventuellement au Conseil National des Barreaux de faire le nécessaire sur un plan international contre ces pseudos juristes tunisiens spécialisés en droit français (...) qui ont monté une arnaque destinée à extorquer l'argent des personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle juridique.

Saisissez plutôt directement la DGCCRF dont vous dépendez territorialement d'une plainte officielle. Cela ne vous coûtera rien.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **mimi74**, le **21/01/2010** à **13:00**

bonjour,

je suis dans le même contexte que vous. Après m'être inscrite par mail et validé en appelant 2 fois le numéro surtaxé. Le lendemain je reçois un message d'un monsieur qui me dit de rappeler le n° xxxxx Ce que je fais, mais avant j'essaye d'appeler le numéro qui s'est affiché sur mon téléphone xxxxx bien entendu c'est une messagerie. J'appelle donc le xxxxx et là, une femme me répond que mon dossier est recevable, que l'avocate va m'appeler et que si je suis OK il faut payer 110 € pour la procédure complète. je lui répond que je veux régler avec ma e.carte. Elle me dit que ce n'est pas possible et me demande mon numéro de CB. Je lui communique et elle me dit que ma carte était en opposition. elle voulait savoir si j'avais atteint le plafond octroyé. comme je me doutais de quelque chose, j'ai signalé

que j'avais fait de gros achats et que je pensais avoir atteint la somme maximale. Elle m'a envoyé un mail pour que je valide le paiement de 110 € avec ma carte. j'ai réglé avec ma e.carte. Et dans les secondes qui ont suivi, j'ai appelé le centre des Cb pour faire opposition à ma carte. bien m'en a pris.

Hier soir l'avocate devait m'appeler entre 17 et 18 h. 17h01, sans que mon téléphone n'ait sonné, je vois que j'ai reçu un appel me disant qu'il était impossible de me joindre que je veuille bien rappeler le xxxxxce que j'ai fait. il était 18h59... là un homme me répond que l'avocate, dont il a refusé de me communiquer le nom et le téléphone, va me rappeler dans les minutes qui suivent. ce qui a été fait par la même personne que j'avais eu en début d'après midi... avec un accent étranger. Elle me dit qu'elle va m'envoyer toute la procédure à suivre et comme je lui posais des questions très embarrassantes auxquelles elles ne pouvaient répondre, elle a abrégé la conversation. Ce matin, je reçois un appel de mon banquier, il y a une alerte sur ma CB. 58,50 € ont été débités pour un compte en Israël.... je vais déposer une plainte à la gendarmerie et j'écris à la répression des fraudes.

Put-être devrions nous faire une association loi 1901 contre cet arnaqueur. si ça vous dit, je suis partante.

Par **christ215**, le **21/01/2010** à **15:04**

de christ215

Des associations pour escroqueries sur internet existent mais leurs moyens sont très limités en matière de recours et justice - je n'y crois donc pas par expérience- par contre il faut impérativement porter plainte sur le site officiel gouvernemental du ministère de l'intérieur sur inf escroqueries : www.internet-signalemenr.gouv.fr (pour renseignements tel 0811020217 - attention écrire votre texte sans aucune ponctuation ex . - ' ? etc sinon vous ne pourrez pas valider et envoyer votre message) il serait bien également que vous écriviez à la DGCCRF (repression des fraudes) au_ Conseil National des Barreaux (des Avocats) et Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez pour plainte officielle avec recommandé et accusé de réception cela est plus sûr et plus efficace que les plaintes au commissariats ou gendarmeries qui n'aboutissent que rarement au Procureur de la République - (pour ma part j'ai perdu une matinée entre commissariat de police et gendarmerie et personne n'a voulu prendre ma plainte....) je précise par ailleurs que je suis retournée sur le site xxxxx escroqueur en leur demandant d'abandonner le prélèvement sur ma carte faute de quoi je leur ai donné la liste de tous les organismes où je déposais plainte(ils s'en fiche éperduement puisque aujourd'hui ils ont confirmé leur demande de paiement en instance au service carte bleue qui vient de payer et ils m'ont accusé réception de mon message en me demandant un paiement carte bleue de 20€ faute de quoi aucune réponse ne me serait faite conclusion après plusieurs jours d'attente ils ont bien encaissé les 328 ,11€ sans que le service opposition sur carte bleue puissent faire quoi que ce soit malgré ma plainte à ce service pour escroquerie. conclusions, cela est malheureux à dire en France l'application des règlements et lois est plus favorable aux voleurs qu'aux volés - tenez moi au courant de tout ce que vous aurez fait ;l'union fait la force Crist215

Par **christ215**, le **24/01/2010** à **11:40**

message à tous les plaignants xxxxx etc, suivant les conseils de mon avocat qui suit

sérieusement cette affaire il faudrait alerter Google AdWords sur leur formulaire de dépôt de plainte(pour faire supprimer leurs sites) ainsi que France Télécom -service réclamations - 33734 Bordeaux cedex 9 (pour faire couper leurs lignes)en leur indiquant qu'ils risquent de se rendre complice d'une vaste escroquerie s'ils continuent de faciliter la réalisation de multiples escroqueries ... leur raconter votre histoire en leur demandant de lire les plaintes sur LEGAVOX -FORUM JURIDIQUE - xxxxx DES ESCROCS - j'ai moi meme fait ces deux plaintes qui appuyées par les votres seront peut etre prises en considération - je compte sur vous tous pour ne pas laisser tomber
CHRIS215 - merci de me tenir au courant

Par **mimi74**, le **24/01/2010** à **14:27**

bonjour
prévenez aussi PAYPAL - ce matin je leur ai envoyé un message. Il faut que je les appelle demain. je ne manquerai pas de leur dire de se connecter sur ce site et de regarder les plaintes déposées.
Ensemble nous arriverons à les faire tomber. je vais également faire ce que vous avez indiqué. merci pour vos infos. mimi74

Par **beka**, le **26/01/2010** à **16:58**

pour information :

J'ai adressé 16/01/2010 un courrier "recommandé/accusé de réception" à l'adresse donnée sur le site :xxxxx.
Cet envoi de retour ce jour avec la mention "boîte non identifiable".
J'en conclus que même l'adresse est à vérifier.

A bon entendeur...

Par **mimi74**, le **26/01/2010** à **17:19**

bonjour,

j'avais vérifié l'adresse. cette société n'existe pas rue de la Boétie et sur Euridil, verif etc.... on ne la trouve pas non plus.
je suis allée à la gendarmerie qui n'a pas pris ma plainte mais m'a donné un document à remettre à ma banque avec une lettre de ma part. Logiquement c'est votre banque qui va vous rembourser et qui engagera la plainte à l'encontre de xxxxx.

Par **christ215**, le **27/01/2010** à **09:42**

CHRIST215

en effet vous devez adresser a votre banque une lettre recommandée en leur demandant de vous recrediter de l'intégralité des débits injustifiés ainsi que des frais afférents conformément aux articles

L132-du code monétaire et financier, la responsabilité du titulaire d'une carte mentionnée a l'article L132-1 n'est pas engagée si le paiement contesté a été effectué frauduleusement a distance sans utilisation physique de la carte. cependant cela ne suffit pas je pense il faut lutter contre ce genre d'escroquerie internationale ou d'autres vont y laisser des plumes - le but est donc même remboursés - de faire fermer tous leurs sites a l'aide de google - france télécom pour leurs lignes 09 et 08 ainsi qu'au procureur de la république et aux services officiels de la fraude cela est important pour tout le monde -

Par **mimi74**, le **27/01/2010** à **18:07**

j'ai fait le nécessaire auprès de ces services. j'ai laissé un message sur RTL "ça peut vous arriver" afin que Julien Courbet puisse le faire savoir à ceux qui écoutent l'émission.

Par **vmalep**, le **22/02/2010** à **23:06**

Bonjour,

Je me suis fait prendre à mon tour depuis un nouveau site: xxxxx, copie conforme du précédent: xxxxx

Merci pour cette discussion qui a confirmé mes doutes!

Pierre

Par **mimi74**, le **22/02/2010** à **23:32**

il faut faire la même procédure que nous afin que ces escrocs soient punis.

j'ai rendez-vous la semaine prochaine avec un avocat, je vais lui évoquer le problème et ne manquerai pas de vous en informer. J'ai eu un appel de RTL - émission de Julien COURBET - Malheureusement, suite à un décès dans ma famille, je n'étais pas là. je vais les contacter à nouveau afin que cette histoire soit connue de beaucoup d'auditeurs. quant à "paypal" j'ai essayé de les contacter, par mail et par téléphone, ça n'a rien donné !!! N'importe qui peut s'inscrire sur leur site, ils ne font aucun contrôle.

Par **vmalep**, le **22/02/2010** à **23:59**

Pour ce qui est de Paypal, j'ai eu affaire à une autre escroquerie récemment (xxxxx, je les collectionne ces temps-ci) où j'avais payé avec Paypal.

Je me suis vite douté qu'il y avait un problème et j'ai lancé la procédure de litige sur Paypal qui a réagi rapidement et a annulé le paiement après quelques jours.

Je m'étonne donc qu'ils ne réagissent pas dans votre cas, mais encore faut-il qu'ils soient directement impliqués: avez-vous payé avec eux, où est-ce pro-activement que vous les avez contactés?

Bien à vous,
Pierre

Par **mimi74**, le **23/02/2010** à **05:08**

j'ai réglé par paypal avec ma e-carte.

Par **vmalep**, le **23/02/2010** à **08:33**

No comment dans ce cas.

J'attends de vos nouvelles avec votre avocat.

Cordialement

Par **Opal**, le **23/02/2010** à **12:28**

J'ai eu le même pb et la somme a atterri sur un compte en Israel.

Par **christ215**, le **23/02/2010** à **13:41**

bonjour - bonne nouvelle - après avoir adressé divers messages a xxxxx en leur indiquant qu'on était nombreux a poursuivre leurs escroqueries et qu'il leur suffisait d'en prendre connaissance sur le site LEGAVOX je leur ai indiqué que je faisais après plainte au Procureur de la République une mise en garde auprès de GOOGLE et de FRANCE TELECOM qu'en continuant d'afficher leurs sites sur internet et de permettre les appels sur lignes téléphoniques de FRANCE TELECOM ceux ci se trouvaient complices d'une ESCROQUERIE internationale et qu'ils devaient supprimer tous les sites xxxxx et CieJE VIENS D'AVOIR LA SUPRISE D UN credit GLOBAL DES SOMMES QUI M AVAIENT ETE CRAPULEUSEMENT DEBITEES soit 330 euros - comme quoi les menaces ont portées et qu'il faut toujours se défendre jusqu'au bout ... NE JAMAIS ABANDONNER - bonne chance a vous tous - CHRIST215

Par **DID69**, le **24/02/2010** à **13:18**

Bonjour,

Je viens de déposer une question de droit sur le site xxxxx
Après avoir tapé les 2 codes reçus sur des appels surtaxés j'ai été rappelé par une Tunisienne qui m'a proposé d'être rappelé par un avocat moyennant paiement de 220€ J'ai refusé sentant l'arnaque Pouvez vous me dire si l'arnaque s'effectue au moyen de débit sur CB (dans mon cas aucune émission) ou par prélèvement sur la facture téléphonique d'après le N° renseigné sur internet ? Merci

Par **mimi74**, le **24/02/2010** à **14:28**

sur le débit de CB. Vous communiquez votre numéro, on vous dit que la carte est en opposition. Elle vous demande si vous avez effectué beaucoup d'achats et dépassé le montant autorisé. C'est là que vous vous rendez compte qu'il s'agit d'une arnaque..... il faut immédiatement faire opposition sur votre CB. Par chance j'avais eu le réflexe de lui dire qu'il ne devait rester que 60 E de dispo sur ma carte, le compte devait être débité de 58 e sur un compte en Israël.

Par **vmalep**, le **24/02/2010** à **14:41**

À noter que Google est d'autant plus impliqué qu'ils utilisent une adresse gmail: xxxxx

Par **jltricha**, le **09/03/2010** à **17:37**

Attention, je viens de me faire prendre.
Ils utilisent maintenant : xxxxx
Même système mais 330 €

Par **neumer**, le **10/03/2010** à **14:47**

bonjour je viens de me faire anaquer par un cabinet juridique maitre abadi rue de la boetie je suis tombe sur votre temoignage veuillez me contacter de toute urgence
poisson_2@hotmail.fr merci

Par **mimi74**, le **10/03/2010** à **22:56**

je pense que nous sommes nombreux à nous être fait avoir par ces escrocs. il faut faire immédiatement une opposition sur votre C.B. et contacter PAYPAL.

Il faut également porter plainte pour escroquerie.

je pense qu'il serait utile de nous regrouper afin de faire cesser ce genre d'escroquerie. Je vais rappeler RTL. Il faut que ces agissements soient connus de nombreuses personnes.

Par **moustoir29**, le **11/03/2010** à **14:21**

bonjour,

victime de la même arnaque que vous, je souhaite porter plainte auprès de la DGCRF. Pouvez vous me communiquer la lettre type que vous leur avez transmis.

merci d'avance

par ailleurs, avez vous obtenu une réponse de leur part

Par **mimi74**, le **11/03/2010** à **16:58**

je n'ai pas reçu de réponse. je vais les appeler pour connaître la suite donnée à ce dossier. je vous donnerai des nouvelles la semaine prochaine avec la copie de mon courrier.

Par **moustoir29**, le **12/03/2010** à **23:06**

merci MIMI74

Par **aya**, le **23/03/2010** à **16:12**

bonjour a tous moi aussi je suis victime de ce site xxxxx quelle sont retiré la somme de 330 et après 110et pour rien parsec j'ai pas reçu ni la repense ni la facture je voudrais savoir que c quelle faut faire?

Par **mimi74**, le **23/03/2010** à **18:01**

bonjour,

hier, pour ceux qui n'écoutent pas RTL, Julien courbet a été également appelé par une personne qui a les mêmes ennuis que nous.

Il a eu au téléphone la personne qui m'a répondu. Elle a expliqué comment fonctionnait le

site. Ce qui est plus grave, c'est que ces escrocs se font passer pour une avocate travaillant avec J.C.

J'ai tout à fait reconnu la voix de l'interlocutrice. J'ai appelé l'émission pour leur faire part, comme je l'avais fait par mail, de

Dix minutes après, leur site avait disparu.....

J'attends des nouvelles de Paypal a qui j'ai réclamé les 110 € débités sur ma e.carte.

juriflash faisait également partie de ce réseau. Il faut demander à PAYPAL de bloquer le paiement.

Par **Caysay**, le **25/03/2010** à **15:17**

Bonjour,

je suis exactement arnaqué par cette dame,
elle m'appelle tout le temps pour demander 110€, de-gaulasse,

elle est au : xxxxx

j'ai perdu pas mal, j'espère qu'elle va en prison.

Par **Bab66**, le **07/04/2010** à **18:19**

Bonjour, je suis dans le même bateau que vous, je me suis faite avoir hier ! aujourd'hui trouvant ça bizarre après l'appel de la "fameuse avocate", j'ai fouillé un peu sur le net et je suis tombée sur vous. J'ai aussitôt tel à ma banque qui m'a dirigé vers la gendarmerie. La gendarmerie m'a dit que tant que je n'avais pas été débité ils ne pouvaient rien faire mais par contre m'ont donné un modèle de lettre à donner à ma banque pour qu'ils me remboursent car comme l'a dit un membre plus haut, on a pas à être débité quand on détient notre carte. J'aurai préféré que ma banque fasse opposition à ma carte direct. Mais bon ils sont prévenus avant prélèvement donc à eux de voir si ça les amuse de nous rembourser après !

J'ai repris contact avec ces escrocs, en leur demandant comment ils comptaient se servir de nos comptes sans contrat ni autorisation de prélèvement ! caffouillage et il m'a dit mais tout est sécurisé ! j'ai dit peut-être mais moi je n'ai aucun document et aucun accord ni indication de sommes Réponse je vais vous envoyer une facture ! aussitôt reçu >>> 170 euros entête xxxxx Je lui ai glissé que je n'autorisais pas ma banque à prélever quelle que somme que ce soit vu que je n'avais rien signé ni rien vu de leur facture ou contrat. Il m'a demandé si ma banque bloquerait j'ai dit oui ; du coup il m'a donné un lien pour un paiement paypal. Maintenant je ne sais pas ce qu'il va se passer, à part suivre mes comptes je ne vois pas trop !

Par **heleneclaud**, le **10/04/2010** à **08:48**

C'est exactement ce qui m'est arrivé j'ai trouvé sur un forum (net iris) un numéro de tel -j'ai cru qu'il s'agissait d'eux, d'ailleurs il faut absolument les tacler un peu parce que dans le bandeau

ça prête à confusion- d'avocat en ligne, j'ai rempli le formulaire et posé ma question, puis appelé le numéro où d'ailleurs j'ai obtenu un répondeur me disant que ce numéro ne pouvait être appelé, fait à tout hasard "envoyer" à ma question... qui apparemment est partie tout de même. Je pensais déjà qu'il s'agissait d'une arnaque car le formulaire était plein de fautes et les noms tous visiblement étrangers Je m'associe à votre plainte s'il faut bien que rien ne m'ait été prélevé (mais ils ont mon adresse mail et mon tél portable) hasard ou non juste après sur mon ordi des pub porno. Bon courage, et méfiez vous aussi de sites apparemment "nets"... qui font tout de même de bien curieuses publicités, très ambiguës. HL

Par **Bab66**, le **10/04/2010** à **09:15**

Bonjour, ben ça y est mon compte est prélevé de 170 euros + 30 euros. Plus la conso de telephone avec leur numéro ! j'ai fait opposition à ma banque mais trop tard car l'ordre de prélèvement a été fait le jour même . Voilà ça me servira de leçon ! mais bon ce n'est pas cool du tout ! J'ai rendez vous à ma banque lundi aprem, on verra bien. de là j'irai à la gendarmerie puisque maintenant il y a eu préjudice L'essentiel c'est de faire opposition à la carte dès qu'on s'en rend compte afin d'éviter des prélèvements supplémentaires . Cela fait deux jours que ces escrocs essayent de me joindre sur mon portable. Ils ont laissé un message pour que je les rappelle au 08 99 , je ne réponds plus.

Par **heleneclaud**, le **10/04/2010** à **09:59**

C'est exactement ce qui m'est arrivé j'ai trouvé sur un forum (net iris) un numéro de tel -j'ai cru qu'il s'agissait d'eux, d'ailleurs il faut absolument les tacler un peu parce que dans le bandeau ça prête à confusion- d'avocat en ligne, j'ai rempli le formulaire et posé ma question, puis appelé le numéro où d'ailleurs j'ai obtenu un répondeur me disant que ce numéro ne pouvait être appelé, fait à tout hasard "envoyer" à ma question... qui apparemment est partie tout de même. Je pensais déjà qu'il s'agissait d'une arnaque car le formulaire était plein de fautes et les noms tous visiblement étrangers Je m'associe à votre plainte s'il faut bien que rien ne m'ait été prélevé (mais ils ont mon adresse mail et mon tél portable) hasard ou non juste après sur mon ordi des pub porno. Bon courage, et méfiez vous aussi de sites apparemment "nets"... qui font tout de même de bien curieuses publicités, très ambiguës. HL

Par **Magellan**, le **11/04/2010** à **18:32**

Bonjour,

Apparemment, vous n'avez rien compris Heleneclaud, ce site Net Iris est gratuit vous n'aurez pas d'argent à donner, en plus les intervenants sont supers pour des bénévoles, plusieurs sont très compétents dans la plupart des domaines juridiques et j'ai toujours trouvé mes solutions sur ce site. D'ailleurs c'est toujours par là que je commence quand j'ai un souci.

De plus en cas de souci, il y a une super modération qui conserve l'image impeccable de ce site en virant les trolls ce qui est bien appréciable.

Pas vu de fautes, ni de noms étrangers, vous devez confondre avec un autre site.

Cordialement

Par **heleneclaud**, le 12/04/2010 à 00:48

Sur net iris. "Plusieurs", oui j'y souscris volontiers, voir mes posts de remerciement... mais "tous", non. Regardez mieux *certaines* réponses (agressives, limite insultantes inutilement - elles ne me concernent pas du tout d'ailleurs- genre "moi aussi je vous aurais baffé si.." et vous verrez.) Etre bénévole ne justifie pas de tels écarts de langage, au contraire. Les fautes d'orthographe? Je parlais de xxxxx. Sur net iris, elles sont tout à fait tolérables. Mais il demeure que c'est par un lien sur leur bandeau depuis suppqe j'ai malencontreusement atterri sur xxxxx, maladroite peut-être, mais bon...

Par **Magellan**, le 12/04/2010 à 08:50

Bonjour,(c'est plus poli)

Vous devriez surveiller vos écrits sur le net Heleneclaud, ce que vous avez écrit sur Net Iris est particulièrement grave, notamment dans le cadre d'une discussion concernant des escrocs. Vous semblez faire une généralité douteuse et orientée bien malveillante.

J'ajoute que , si sur un site certaines discussions vous "défrisent", évitez de répondre et laissez faire la modération plutôt que de transforme[fluo]z[fluo][fluo][fluo] la discussion en cour de récréation.

Cordialement

Par **heleneclaud**, le 12/04/2010 à 15:28

Sans objet, je viens de recevoir à l'instant un message de remerciement du site qui m'annonce qu'ils ont mis xxxxx en liste noire et ils l'ont fait. Bonne conclusion donc, affaire réglée. HL

Par **Magellan**, le 12/04/2010 à 15:52

Ce qui montre bien que rien ne sert de tirer à vue sans savoir. A vous lire tout le monde est coupable sans avoir été entendu. La prochaine fois prenez un peu de recul. Sauf si vous vous complaisez dans le conflit chronique.

Cordialement

Par **Bab66**, le **12/04/2010** à **16:09**

Je ne comprends pas bien ces prises de tête entre Hélèneclaude et Magellan mais bon ... En tout cas je pense que nous avons de la chance que des gens comme Hélèneclaude intervienne car ça nous aide vraiment, Merci à vous
Contente que xxxx soit en liste noire !

Par **ADMIN**, le **06/06/2010** à **21:03**

Bonjour,

Vous pouvez vous regrouper sur cette action collective :

<http://www.action-collective.com/>

A bientôt

Par **maxTC**, le **06/11/2010** à **17:44**

Bonjour,

Les personnes concernées par l'arnaque peuvent-elles donner ici des informations sur les suites et sur les démarches qui ont été entreprises (dépôt de plainte, remboursement, etc.) ?

Je viens de découvrir l'arnaque dont ma mère a été victime, sachant que les escrocs continuent de la contacter pour lui demander des pièces supplémentaires pour son dossier !

Cordialement,

Max

Par **miyako**, le **14/11/2010** à **18:02**

bonsoir,

C'est un site TUNISIEN ,donc c'est à TUNIS et au procureur de TUNIS d'agir .Pour cela ,il lui faut une commission rogatoire d' un magistrat français .Nous avons des conventions franco tunisiennes qui précisent la marche à suivre.

Il faut donc qu'un magistrat français soit saisi de l'affaire et ouvre une enquête par commission rogatoire auprès du procureur de TUNIS .

Je m'étonne qu'aucun avocat français ne soit au courant de la procédure à suivre.

A la suite des plainte,avec constitution de partie civile, auprès du procureur français ,celui-ci nomme un juge d'instruction qui par commission rogatoire auprès du parquet de Tunis ,demandera qu'un enquête soit menée en Tunisie et ce n'est qu'à l'issue de cette enquête que le site web sera fermé et les escrocs identifiés et poursuivis.

Tout le reste ne sert strictement à rien du tout.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **maxTC**, le **16/11/2010** à **09:52**

Merci pour ces informations.

En l'état, les démarches auprès du commissariat se soldent par une main courante et non un dépôt de plainte... Les suites étant donc de toute façon proches du néant.

Cordialement,

Max

Par **danou**, le **14/02/2011** à **17:31**

Avez-vous des informations sur :

<http://www.information-juridique.com/>

Mon expérience avec eux a été similaire - il m'ont répondu, certes, mais ne disant absolument rien. Sans nom. J'ai l'impression d'avoir jeté 25 euros par la fenêtre.

Soyez prévenus..

Par **Visiteur**, le **11/12/2011** à **01:06**

Bonsoir,

Je viens aussi pour ajouter ma contribution.

Ces personnes la ont aussi d'autre site.

Ce sont des sites d'arnaque. Je les connais très bien.

Pour tout remboursement, contacter moi, je vous guiderais.

Cordialement

Par **valou12**, le **31/12/2012 à 12:49**

L'arnaque continue pour le conseil juridique, Effectivement il s'agit du site xxxxx avec la collaboration deux avocats et il se cache derrière le fameux réseau Tunisien d'escroc gérer par (xxxxx) qui fait également l'objet de plusieurs plaintes d'internautes sur le web. Merci donc d'avoir dénoncé ce site et je pense qu'il y a suffisamment d'avocats parisiens sur ce site qui pourront utiliser à bon escient les informations sur le site afin de donner la suite qui convient pour ce qui semble être une sérieuse entorse au Titre de la loi de 1971... Bien Cordialement

Lire sur le site: <http://www.donnemoilinfo.com/actu/2010/fevrier/faux-sites-juridique.php#idc-cover#ixzz2Gd3ke4TO>

Par **valou12**, le **01/01/2013 à 17:07**

Bonne année à toutes et à tous et meilleurs vœux

J'ai voulu attirer votre attention sur l'arnaque pour l'aide juridique ou le conseil juridique Une question juridique sur le net donne toujours lieu à une arnaque ses arnaqueurs vous attendent les bras ouverts, venus droit de la Tunisie des faux sites juridique poussent sur Internet pour arnaquer les gents qui cherchent une aide ou conseil juridique sur le net . L'arnaque continue pour le conseil juridique avec xxxxx le leader de l'arnaque qui fait l'objet de plusieurs plaintes sur le web à travers des nombres sites et des sociétés domiciliés à la même adresse (xxxxx) par un nouveau site xxxxx pour conseil et aide juridique en collaboration avec 2 avocats inscrits ou barreau de paris et avec la même technique d'arnaque « demandez aux clients un N de CB pour la confirmation de rendez-vous ,qui serrant débité instantanément des grands sommes d'argents son le savoir) Attention a l'arnaque avec le site xxxxx pour conseil juridique et dénoncer le a l'ordre d'avocat de paris «xxxxx ou par mail : xxxxx ou Pour tous type d'arnaque sur des sites en france vous pouvez contacter ces liens:
<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Liste-des-directions-departementales-de-la-protect>
<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/SignalerEtapeAccepter!load.action>
pour l'arnaque sur le site xxxxx il faut passer par :<http://www.interpol.int/Contact-INTERPOL>
puisque un site a l'étranger
Bougez pour stopper l'arnaque aux victimes
(Le message il est publié sur plusieurs blogs et forums)

Par **civ**, le **11/04/2013 à 14:58**

On trouve de tout sur internet... même de faux avocats! Les arnaques sont de plus en plus répandues.

L'arnaque continue pour le conseil juridique avec xxx le leader de l'arnaque après xxxxx qui a été fermer par les autorités pour arnaque voila qui revient derrière un nouveau avocat par le site xxxxx

Chaque jour de nombreux particuliers sont victimes de sites internet illégaux qui proposent à des prix attractifs des consultations juridiques, la rédaction d'actes et même la préparation de dossiers judiciaires

Mais la réputations des avocats qui est en jeux maintenant !

Détecter les pirates du droit en ligne !

Par **maitre renard2**, le **15/04/2016 à 12:23**

Bon à savoir...

Merci pour tout vos témoignages, on en apprend de belles!

Jm de <http://www.gymlib.com>